

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 05 décembre 2025

❖ Séance du 05/12/2025

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 28/11/2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○○○○○

- ❖ Etaient présents : René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Bernard MAREY, René NOAILLY, Alain LACHAT, Christian BAUGROS, Stéphanie DORVIDAL, Pascal FOREST,
- ❖ Etaient représentés : Roger JULIAN
- ❖ Etaient excusés : Jérôme BONNARD

●○○○○○?●○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24/10/2025— est approuvé à l'unanimité.

●○○○○○?●○○○○

❖ Points à l'ordre du jour

➤ Délibération portant sur les tarifs du cimetière

Monsieur le maire rappelle que la commune dispose de deux cimetières et d'un columbarium dans chacun d'eux. Considérant que ces tarifs sont assez anciens, il convient de les revoir.
Les columbariums de Merle et de Leignecq constituent un espace de 6 cases qui seront proposées aux familles des défunts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions de terrain et cases au columbarium, à compter du 01/01/2026, à savoir :

Concessions de terrain : Trentenaires : 200€/m²

Cases de Columbarium : Trentenaires : 800€ par case (2 urnes de 25cm ou 3 urnes de 20cm)

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Délibération portant sur une demande de subvention

Mr Le Maire propose de solliciter une subvention et de signer une convention avec Loire Forez Agglomération dans le cadre des aides communautaires prévues dans le PLH afin de réaliser des travaux dans des logements communaux. Vu la nécessité de réaliser des travaux d'amélioration énergétique.

Coût estimatif des travaux : 6679.10€ HT

Montant sollicité : 3 339.55 soit 50%

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Délibération portant sur les tarifs du camping

Mr Le Maire présente le bilan du camping pour la saison 2025.
Pour 2026 il est proposé de revoir les tarifs comme suit :

○ Locations

 Mobile-home		1 nuit	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
4 personnes	Avril, Mai, Juin, Sept, Oct	55€	270 €	487€	678€	848 €
	Juillet -Août	68€	376 €	678€	916€	1086€

 Mobile-home		1 nuit	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
6 personnes	Avril, Mai, Juin, Sept, Oct	60€	307€	525 €	715 €	890 €
	Juillet -Août	76€	440 €	795 €	965 €	1145 €

 Mobile-home		Mini 2 nuits	Nuit supp	1 semaine
Prestige	Avril, Mai, Juin, Sept, Oct	175€	85€	424 €
	Juillet -Août	206€	95 €	600 €



2,5€ / jour

Forfait électricité

Mobile-Home
du 01/04 au 15/05
et du 15/09 au 31/10

Emplacements
Toute la saison

Forfait ménage Mobile-Home

4 et 6 places : 50€
Prestige : 80€



 Le Pélérin	1 nuit randonneur	1 nuit
Avril à Octobre	25€	40€



○ Emplacements

<u>Tarif emplacement</u>		<u>Tarif par personne par nuit</u>		<u>Tarif emplacement</u>
<u>1 nuit</u>				<u>1 nuit</u>
 9 €		+ 15 ans	 2 €	 16 €
 randonneur 7 €	+	- 15 ans	 1 €	 16 €

○ Emplacements Résidents



	Sans Assainissement	Avec assainissement
Caravane	780 €	1 000€



	Sans Assainissement	Avec assainissement
Mobile-Home	845 €	1 060€

○ Divers

Linge de lit



13€ / lit
/ semaine

Linge de toilette



9 € / personne
/ semaine

Machine à laver



4 €
le jeton

Taxe de séjour



0,22 €
par nuit
par personne

Garage Mort



36 € / mois

Electricité Résidents

Forfait minimum de 200 kw

66 €

Au-delà de 200kw

0,33€ / kw



Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés pour la saison 2026

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Délibération portant sur la convention de transport pour la fourrière animale

Monsieur le Maire rappelle que nous avons une convention de transport avec la fourrière animale de Saint-Etienne-le-Molard. Le prestataire ayant changé il convient de signer une nouvelle convention avec le nouveau prestataire.

La convention sera établie jusqu'au 31/10/2026. Elle pourra être renouvelée par décision du conseil jusqu'à 3 fois soit jusqu'au 31/10/2029. La nouvelle structure se trouvera à Mornand en Forez

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Délibération portant sur l'avis sur le projet de PLUI

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet de PLUI arrêté par Loire Forez Agglomération et les éléments constitutifs du dossier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable avec souhaits :

1. Ajouter la parcelle B960 dans le secteur constructible du hameau du Cros (parcelle détenant un permis de construire valable encore plusieurs années et les raccordements ont été réalisés et pris en charge par la commune)
2. parcelle B29 de AU à N ou U2 (1560m²)
3. parcelle B2372 de U2 à AU (50m²)
4. morceau de la parcelle 2464 de N à AU (1200m²)

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Délibération portant sur une décision modificative du budget

Mr le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
1323 - 0	Subv. non transf. Départements	-2 700	0
1322 - 0	Subv. non transf. Régions	10 500	0
13251 - 0	Subv. non transf. GFP de rattachement	3 339,55	0
1641 - 0	Emprunts en euros	0	1 926,84
2188 - 0	Autres immobilisations corporelles	0	9 212,71
TOTAL INVESTISSEMENT		11 139,55	11 139,55
TOTAL		11 139,55	11 139,55

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

●○○○○?●○○○○

Questions diverses

- Salle communale : point sur l'avancée des travaux
- Rappel de la TEOMI (ordures ménagères) avec mise en application au 01/01/27
- Visite du sous-préfet prévue le 12 décembre
- GRAL va faire une étude qui va durer 6 mois sur le château de Leignecq

Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 23h00

